

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1986)
Heft: 1

Artikel: La cité internationale des arts à Paris
Autor: Stadelmann, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

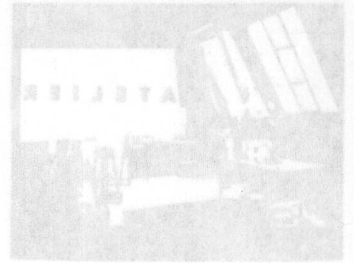
Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Paris un attrait croissant pour les Suisses

Après les années 60, Paris avait considérablement perdu du terrain sur la scène des arts visuels contemporains au profit notamment de lieux foisonnants aux Etats-Unis, en Europe du Nord et ailleurs. Mais depuis quelques années, la capitale française reprend du poil de la bête. Les courants actuels s'y croisent tant sur le plan de la création que sur celui de la promotion, de la diffusion et du



La Cité Internationale des Arts à Paris

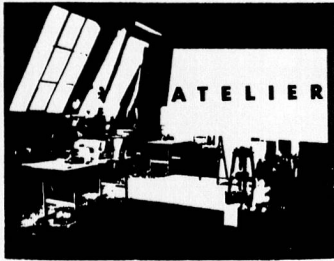
Paris demeure pour les artistes un centre d'attraction consacré par une tradition séculaire. Nombreux furent, en effet, dès le Moyen Age, les peintres, sculpteurs, enlumineurs, flamands, italiens, allemands, anglais qui vinrent étudier ou enseigner à l'Université de Paris et travailler dans les ateliers de la Ville.

A la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e, une École se forma à Paris qui exerça son influence sur toute l'Europe Occidentale; elle groupait des hommes de Hollande, des Flandres, du Brabant, du Hainaut, de l'Alsace, de la Souabe et œuvra pour le Roi, pour ses frères, les ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans, d'Anjou. Sous François

1^{er} une véritable colonie d'artistes était réunie à Paris à l'Hôtel de Nesle.

Sous Henri IV et Louis XIII les artistes du nord pouvaient constituer une confrérie en l'église de Saint-Germain-des-Prés. Plusieurs d'entre eux entrèrent sous Louis XIV dans nos Académies et firent souche comme les Van Loo. Le cosmopolitisme du XVIII^e siècle étendit les relations jusqu'aux limites extrêmes de la Russie d'où l'on envoyait des élèves à Paris. Au XIX^e siècle les échanges furent encore plus intenses. La première partie du XX^e siècle vit la naissance et l'épanouissement de ce qu'on appela l'École de Paris qui groupe encore tant de noms prestigieux.





Depuis, la vie artistique dans notre capitale garde une force, une jeunesse et une richesse dont on sait bien qu'elles sont dues en partie à la présence de tant d'étrangers de talent.

La fondation de la Cité Internationale des Arts n'est donc qu'un nouvel épisode dans la longue histoire des relations intellectuelles que la France a toujours entretenues avec les pays du monde entier et la suite logique donnée au désir manifesté par tant d'artistes de venir travailler à Paris.

Ce sont Mm. Félix Brunau, Inspecteur Général des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Paul Leon, Membre de l'Institut, Directeur Général Honoraire des Beaux-Arts et Ero de Snellman, peintre finlandais, qui en eurent l'idée.

Dès 1957, l'État et la Ville de Paris s'intéressèrent à ce projet: la Ville en concédant à la Cité Internationale des Arts un vaste et magnifique emplacement (plus de 15 000 m²) sur le quai de l'Hôtel de Ville entre la rue des Nonnains d'Hyères et la rue du Pont Louis-Philippe et en votant une subvention; le Gouvernement, en inscrivant au budget, deux années consécutives, un crédit spécial.

La Fondation de la Cité Internationale des Arts dont le Président est M. Félix Brunau, fut reconnue d'Utilité Publique le 14 septembre 1957.

Son Conseil d'Administration put dès lors étudier les détails de son programme d'action, les modalités financières, la forme des actes de donation, le règlement intérieur. C'est le programme qui a permis de déterminer le caractère et la disposition des bâtiments.

1° En bordure du quai et de la rue de l'Hôtel de Ville, un grand bâtiment moderne et deux petits immeubles restaurés comprennent environ 180 appartements (comportant chacun un atelier, une chambre, une salle d'eau et une petite cuisine), une vaste salle d'exposition, un auditorium, des ateliers collectifs.

2° La Ville de Paris a mis à la disposition de la Fondation une trentaine d'ateliers situés dans l'un des derniers grands jardins de la Butte Montmartre, Cité Norvins et Villa du Radet.

3° Dans les années à venir, d'autres immeubles de la rue de l'Hôtel de Ville et de la rue Geoffroy l'Asnier seront restaurés. Un bâtiment sera construit sur un terrain libre, rue

Geoffroy l'Asnier. Ces aménagements porteront le nombre d'ateliers disponibles à environ 350.

M. Paul Tournon, Membre de l'Institut, qui était chargé de la restauration du secteur dans lequel se trouve le terrain de la Cité Internationale des Arts fut désigné comme architecte, M. Clément-Olivier Caouab, Premier Grand Prix de Rome, étant son adjoint.

Ils établirent des plans qui furent examinés et discutés par la Commission d'Architecture, alors présidée par M. Louis Hauteceœur, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, avant d'être adoptés par le Conseil d'Administration de la Cité Internationale des Arts.

En octobre 1960, le Ministre des Finances accordait l'exemption des taxes grevant les Fondations; en novembre, le permis de construire était notifié par le Préfet de la Seine. Les premiers travaux commencèrent dès le mois de mai 1961. La Cité Internationale des Arts était née.

Simultanément l'Association des Amis de la Cité Internationale des

Arts, dont le but est de réunir en France et en tous autres pays les personnes physiques ou morales désireuses de s'intéresser à la Cité Internationale des Arts entrait en action pour faire connaître aux nations étrangères l'offre de participer à cette entreprise.

La Cité est en effet internationale ce qui s'impose en un temps où les moyens de communications matériels et les échanges intellectuels et artistiques se sont développés à l'échelle du monde, où des procédés de construction, des manières de voir, de sentir, de réagir se sont répandus sur toute la terre. De nombreux États, des Provinces, des Villes, des Associations, des mécènes ont, par acte sous seing privé, effectué des donations qui leur assurent la jouissance d'ateliers, pour les artistes de leur choix, dans le respect du règlement de la Fondation.

Depuis juillet 1965 la Cité est ouverte à tous, sculpteurs, peintres, graveurs, architectes, musiciens, metteurs en scène, cinéastes, danseurs, chorégraphes... sans la moindre exclusive et accueille aussi

bien les maîtres réputés que les jeunes qui souhaitent parfaire leurs études.

Les résidents ne remboursent qu'une partie des charges réelles représentant le chauffage, l'électricité, l'eau chaude, le blanchissage, l'entretien des pianos, etc.

Les candidatures proposées par les fondateurs sont agréées par la Fondation sur avis de la Commission d'Admission. Pour les ateliers dépendant de la Fondation, le choix est opéré par cette Commission, parmi les candidatures qui lui sont directement adressées.

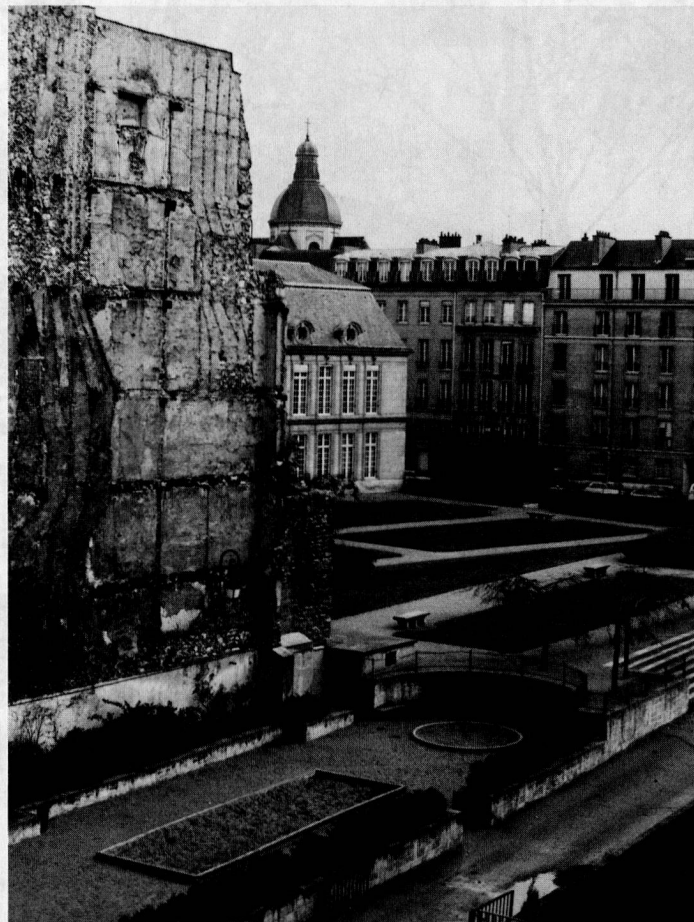
Depuis son ouverture, la Cité Internationale des Arts a accueilli plus de 2500 artistes, venant de 70 nations différentes, pour des séjours allant de 2 mois à 2 ans, le séjour moyen étant d'un an.

La Fondation invite, dans les ateliers qu'elle s'est réservés, des artistes venant de pays non souscripteurs.

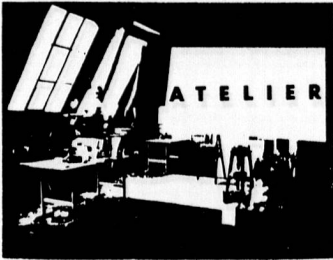
On ne pouvait trouver pour une telle entreprise un emplacement mieux choisi que ce quartier historique de Paris qui s'est développé dès la fin du Moyen Age et qui fait actuellement l'objet d'une très vaste opération de restauration. La Cité Internationale des Arts s'y est intégrée sans peine grâce à la sobriété de son architecture et bénéficie d'un voisinage particulièrement évocateur: à l'est, l'Hôtel de Sens, au nord, le jardin ouvert au public s'étend devant l'Hôtel d'Aumont. A portée se trouvent l'Hôtel de Beauvais, l'Hôtel de Chalons-Luxembourg, l'église Saint-Gervais, l'église Saint-Paul, l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque de l'Arsenal, les Archives Nationales, l'Hôtel Salé devenu Musée Picasso et le Centre Pompidou. Les bâtiments de la Fondation, qui s'étendent le long du quai, font face à l'Île Saint-Louis.

En créant la Cité Internationale des Arts, ses initiateurs n'ont voulu, pas plus que leurs ancêtres, imposer des doctrines ou des formes; ils suivent la tradition qui veut que Paris soit toujours pour les artistes un lieu d'élection pour la libre inspiration.

(Texte tiré de la brochure éditée par la Cité internationale des Arts à Paris)



**La
Cité Internationale
des Arts à Paris**



Paris un attrait croissant pour les Suisses

Après les années 60, Paris avait considérablement perdu du terrain sur la scène des arts visuels contemporains au profit notamment de lieux foisonnants aux Etats-Unis, en Europe du Nord et ailleurs. Mais depuis quelques années, la capitale française reprend du poil de la bête. Les courants actuels s'y croisent tant sur le plan de la création que sur celui de la promotion, de la diffusion et du marché.

Au-delà des mouvements de l'histoire récente des arts plastiques et des ses aléas conditionnés par le temps et les modes, il est un lieu, en plein cœur de Paris, qui depuis 25 ans échappe, par sa nature et par sa fonction, aux lois de l'opportunité: la Cité internationale des Arts. Comme il est dit dans la présentation générale, elle accueille chaque année des centaines d'artistes de plus de 50 pays. Une initiative louable et audacieuse à son origine, aujourd'hui une «entreprise» originale et efficace. Un bon nombre d'artistes suisses ont eu, ont et auront l'occasion de séjourner plusieurs mois dans un des ateliers auxquels ont souscrits une institution publique ou privée de notre pays.

M. Félix Brunau, fondateur et président du conseil d'administration de la Cité internationale, et Mme Brunau, son épouse et secrétaire générale de la fondation, ont eu la gentillesse de nous accueillir et de répondre à quelques questions.



Mme Brunau (à droite), M. Brunau (au centre)

Art Suisse

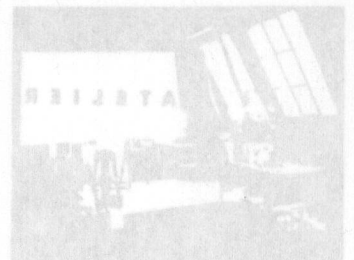
En quoi consiste l'infrastructure de la Cité et comment fonctionne-t-elle?

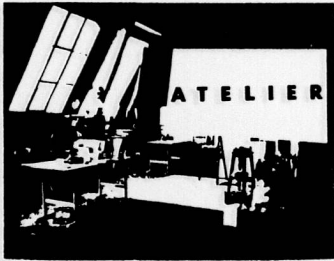
M. et Mme Brunau

C'est une fondation placée sous l'autorité d'un conseil d'administration composé d'un président, de deux vice-présidents, d'une secrétaire générale et de 23 membres représentants de l'Etat français, de la Ville de Paris et de grandes associations d'artistes. Pour l'exploitation des bâtiments et leur entretien, nous travaillons avec un contingent de personnel réduit au minimum. Outre les fonctions de la présidence et du secrétariat général, la fondation compte 5 postes de travail

fixes, un chargé de l'intendance matérielle et 4 réservés à l'administration (comptabilité et secrétariat). Il faut ajouter plusieurs personnes affectées temporairement à l'entretien des bâtiments.

Dès sa création, la Cité internationale a appliqué le principe de la nongratitude pour les raisons que chacun comprendra. Les résidents sont liés ainsi par un engagement financier très modeste en participant aux frais d'électricité, de chauffage et de blanchisserie. Durant 10 ans cette manière de procéder nous a permis de boucler sans l'aide de la Ville de Paris et de l'Etat. Le choc pétrolier et les im-





portantes augmentations qui en découleront nous ont contraints à solliciter les pouvoirs publics. Et nous avons été entendu.

Art Suisse

Et quel est le montant de votre budget annuel?

Mme Brunau

Vous voulez parler du budget d'exploitation, car vous savez que nous sommes en train d'aménager un bâtiment situé à la rue Geoffrey l'Asmier (Bâtiment B) avec un devis dépassant les 40 millions de FF. Annuellement, la Cité «roule» avec environ 8 millions de FF de dépenses et nous enregistrons l'équivalent de 6 millions de recettes. La différence est compensée par les locations du parking souterrain et de quelques surfaces commerciales rue de l'Hôtel de Ville.

Dès le moment où la fondation bénéficie du statut de société d'utilité publique, nous profitons de la générosité de tiers sous forme de donations ou de legs et d'une exonération spéciale en matière fiscale.

Art Suisse

Au terme de la restauration du bâtiment B, de combien d'ateliers d'artistes disposerez-vous en totalité?

Mme Brunau

Dès cet été, 270 ateliers seront répartis entre l'ancien bâtiment de la rue de l'Hôtel de ville, la rue Geoffrey l'Asmier, la rue Montmartre et quelques immeubles plus petits situés tous dans le quartier de l'Hôtel de Ville. Notre potentiel futur, c'est évident, atteindra les 300. Sur le nombre, 80 sont réservés aux musiciens, les arts plastiques se partagent le reste. 12 sont destinés aux sculpteurs et situés au rez-de-chaussée pour des raisons de commodité évidente (+ 5 dès cet été). Il faut ajouter à ce chiffre global, des locaux collectifs: salles d'audition et de concert pour la musique, atelier de gravure, de lithographie, de photographie, de sérigraphie, de tissage, etc.

La Cité Internationale des Arts à Paris

Paris un attrait croissant pour les Suisses
Après les années 60, Paris avait considérablement perdu du terrain sur la scène des arts visuels contemporains au profit notamment de lieux favorisants aux Etats-Unis, en Europe du Nord et ailleurs. Mais depuis quelques années, la capitale française reprend du poil de la bête. Les courants actuels s'y croisent tant sur le plan de la création que sur celui de la promotion, de la diffusion et du

Art Suisse

Quelles sont les conditions à remplir pour devenir propriétaire d'un atelier à la Cité internationale des Arts?

M. et Mme Brunau

On ne devient pas propriétaire d'un atelier à la Cité internationale, on souscrit. Car l'acquéreur ne participe, par la somme qu'il verse, qu'au tiers du prix réel. A titre d'exemple, dans le nouveau bâtiment (extension bâtiment B), le prix de revient réel d'un atelier et de la part correspondante de locaux collectifs, salles, etc. est de 930 000 FF. Le prix de souscription est fixé à 350 000 FF, soit en effet environ le 1/3 de la valeur réelle.

Nous ne sommes pas des commerçants et ce type de négociation pour l'acquisition d'un atelier nous garantit notre indépendance. La cité est ouverte à tous sans distinction de races ou de religions. Donc, toute personne et toute institution peut devenir souscripteur d'un atelier. Les demandes sont soumises au conseil d'administration qui veille seulement à éviter une trop

grande emprise d'un souscripteur qui, comme une ambassade, installerait son personnel à la Cité. La maison est ouverte aux artistes.

Art Suisse

La fondation possède pour elle une quarantaine d'ateliers. Comment procédez-vous pour le choix des artistes qui demandent à séjourner à la Cité?

Mme Brunau

L'annexe de Montmartre est réservée en priorité aux artistes qui ont déjà séjourné chez nous et qui font valoir des raisons dûment motivées pour poursuivre leur travail à Paris. Quant aux autres, une commission ad hoc que je préside examine les demandes. Elle procède à la sélection sur présentation de dossiers complets. Si évidemment des critères artistiques sont déterminants, il en est d'autres, que j'appelle de bon sens, qui interviennent en second lieu et qui tiennent compte de l'âge, de l'instrument chez les musiciens, pour parvenir à une répartition la plus équilibrée possible.



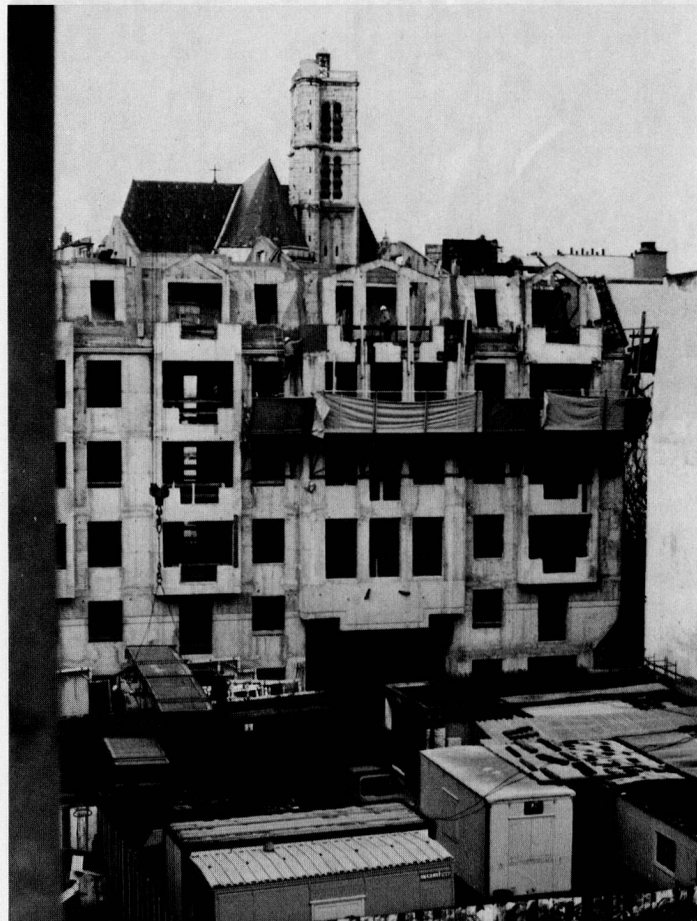
Art Suisse

Parmi les nombreux pays souscripteurs, la Suisse a toujours manifesté un grand intérêt pour la Cité internationale, et la récente croissance très sensible le confirme...

Mme Brunau

Les Suisses sont très réalistes et n'investissent jamais aveuglément. Actuellement 14 contrats de souscriptions ont été officiellement signés entre la fondation et des partenaires suisses: 3 pour le compte de la fondation Patino à Genève, 1 pour celui de l'école Sandoz de Bâle, 1 pour le compte de la SPSAS/CH et 9 pour différents cantons. Quatre autres demandes supplémentaires de cantons seront sans aucun doute agréées ces tous prochains jours. A titre de comparaison, la Suisse, avec ses 18 ateliers, rivalise, en nombre d'ateliers souscrits avec les...USA. Je crois que ces chiffres sont suffisamment explicites.

Propos recueillis par
Claude Stadelmann



Cité internationale des arts, nouveau bâtiment

Atelier SPSAS - Cité Internationale des Arts - Paris

La SPSAS met à disposition des artistes l'atelier qu'elle possède à Paris durant les deux périodes suivantes (pour des séjours de 6 mois chacune)

- 1^{re} période à partir du
1^{er} août 1986
- 2^e période à partir du
1^{er} février 1987

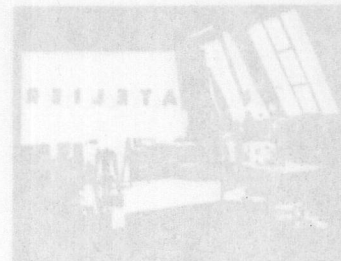
Les artistes intéressés sont priés d'envoyer une documentation sur leur travail artistique et une lettre indiquant la motivation de leur séjour à l'adresse suivante:

**SPSAS,
Secrétariat central,
Kirchplatz 9, 4132 Muttensz**
juqu'à la fin avril 1986.

Il est à rappeler que l'artiste choisi recevra une bourse de 5000.- payée sous forme de traites mensuelles. Les autres frais relatifs à l'atelier (électricité, chauffage, lingerie, etc.) sont pris en charge par la SPSAS.



La Cité Internationale des Arts à Paris



Paris ist von wachsendem Interesse für die Schweizer

Nachdem Paris in den sechziger Jahren auf dem Gebiete der bildenden Kunst wesentlich an Terrain verloren hatte, scheint die französische Hauptstadt in letzter Zeit wieder vermehrt Interesse zu finden.

Seit 25 Jahren existiert mitten im Herzen von Paris ein Ort, der dieses Auf und Ab unbeschadet überstanden hat: die Cité internationale des Arts, die jährlich Hunderte von Künstlern aus über 50 Ländern aufnimmt. Anfänglich eine kühne und lobenswerte Initiative, ist die Cité heute ein einmaliges und gut funktionierendes Unternehmen. Viele Schweizer Künstler haben sich schon während mehrerer Monate in einem – privaten oder öffentlichen Institutionen gehörenden – Atelier aufgehalten, einige sind im Moment dort, wieder andere werden noch dort residieren können.

Herr Felix Brunau, Gründer und Präsident des Stiftungsrates der Cité, und Frau Brunau, seine Gattin und Generalsekretärin der Stiftung, waren so freundlich, uns zu empfangen und auf unsere Fragen zu antworten.



Frau Brunau (rechts), Herr Brunau (links)

Schweizer Kunst (SK)

Worin besteht die Infrastruktur der Cité und wie funktioniert sie?

M. und Mme Brunau (BR)

Die Stiftung untersteht dem Stiftungsrat, der zusammengesetzt ist aus einem Präsidenten, zwei Vizepräsidenten, einer Generalsekretärin und 23 Mitgliedern (Vertreter des Staates, der Stadt Paris und von grossen Künstlerverbänden). Für die Benützung des Gebäudes und für seinen Unterhalt arbeiten wir

mit sehr wenig Personal. Ausser dem Posten des Präsidenten und des Generalsekretariates zählt die Stiftung fünf Angestellte, einen Materialverwalter und vier Personen für die Administration (Buchhaltung und Sekretariat). Verschiedene Personen werden temporär eingesetzt für den Unterhalt der Gebäude.

Die Bewohner der Cité werden in bescheidenem Rahmen an den Kosten von Elektrizität, Heizung und Wäsche beteiligt. Während zehn

Jahren gelang es auf diese Weise, ohne Hilfe der Stadt Paris und des Staates zu überleben. Die Ölkrise und andere Preiserhöhungen haben uns dann gezwungen, um einen Beitrag zu bitten, was gewährt wurde.

SK

Wie hoch ist Ihr jährliches Budget?

BR

Wir sprechen jetzt von unseren normalen Einnahmen und Ausgaben, lassen also den Neubau beiseite, der im Moment in der rue Geoffrey

für einen Betrag von über 40 Millionen ffrs. im Entstehen ist. Jährlich hat die Cité etwa 8 Millionen ffrs. an Ausgaben und ca. 6 Millionen an Einnahmen. Die Differenz wird kompensiert durch Einnahmen aus der Vermietung der unterirdischen Garagen und einiger Büros.

Seitdem die Cité den Status einer Stiftung von öffentlichem Interesse hat, profitieren wir von der Grosszügigkeit Dritter in Form von Schenkungen oder Legaten und von einer Steuererleichterung.



SK

Wenn der Neubau fertiggestellt ist, wieviele Ateliers werden dann zur Verfügung stehen?

BR

Ab Sommer 1986 werden insgesamt 270 Ateliers verfügbar sein, an der rue de l'Hôtel de ville, der rue Geoffrey l'Asmier, der rue Montmartre und in einigen kleineren Gebäuden im Quartier des Hôtel de Ville. In absehbarer Zeit werden wir über 300 Ateliers verfügen. 80 Ateliers sind für Musiker reserviert, der Rest für bildende Künstler, wovon zwölf speziell für Bildhauer. Erwähnt werden müssen bei dieser Gelegenheit die verschiedenen Gemeinschaftsateliers, Konzertsaal, Ateliers für Gravure, Lithographie, Photographie, Serigraphie, Weben usw.

SK

Welche Bedingungen muss man erfüllen, um Besitzer eines Ateliers zu werden?

BR

Man wird nicht Besitzer eines Ateliers, sondern «Subskribent». Der Käufer beteiligt sich nur mit einem Drittel des effektiven Preises. Zum Beispiel kostet uns ein Atelier im neuen Gebäude sfrs. 930 000.–, währenddem der Käufer nur sfrs. 350 000.– bezahlt. Wir sind keine Händler; die erwähnte Art für die Erwerbung eines Ateliers garantiert uns unsere Unabhängigkeit. Die Cité ist für alle Künstler offen, ohne Unterscheidung von Rasse oder Religion. So kann jedermann und jede Institution ein Atelier erwerben. Die Anfragen werden dem Stiftungsrat unterbreitet, der darüber wacht, dass nicht ein Einzelner sich zu viele Ateliers reserviert und dann dort z. B. seine Angestellten installiert. Das Haus ist ausschliesslich den Künstlern vorbehalten.

SK

Die Stiftung selber besitzt ungefähr 40 Ateliers. Wie treffen Sie die Auswahl?

BR

Die Ateliers im Montmartre sind vorwiegend für Künstler reserviert,

die bereits in der Cité residiert haben und die uns gute Gründe darlegen, weshalb sie ihre Arbeit in Paris fortsetzen möchten. Was die anderen Bewerber angeht, entscheidet darüber eine Ad-hoc-Kommission aufgrund von eingereichten Dossiers. Künstlerische Kriterien sind ausschlaggebend, aber auch andere Gründe zählen, wie z. B. Nationalität, Alter, bei den Musikern die Art des Instrumentes usw.

SK

Unter den zahlreichen Ländern hat sich die Schweiz immer in besonderer Masse für die Cité interessiert, was auch der kürzliche Zuwachs bestätigt...

BR

Die Schweizer sind sehr realistisch und investieren nie blind. Im Moment sind 14 Verträge zwischen der Stiftung und Schweizer Partnern unterzeichnet: drei von der Stiftung Sandoz in Basel, einer von der Schule Patino in Genf, einer von der GSMBA/CH und neun von verschiedenen Kantonen. Vier weitere Anfragen von Kantonen werden sicher unterzeichnet werden innerhalb der nächsten Tage. Ein Vergleich: die Schweiz hat heute gleich viel Ateliers wie die USA. Die Zahlen sind sicher aufschlussreich genug.

Interview:
Claude Stadelmann
(Übersetzung)



Atelier SPSAS – Cité Internationale des Arts – Paris

La SPSAS mette a disposizione degli artisti il proprio atelier di Parigi per i seguenti due periodi: (ognuno di 6 mesi)

- 1° periodo a partire dal
1° agosto 1986
- 2° periodo a partire dal
1° febbraio 1987

Gli artisti interessati sono pregati di inviare una documentazione della propria attività artistica unitamente a una motivazione scritta del soggiorno presso

**GSMBA
Zentralsekretariat,
Kirchplatz 9, 4132 MuttENZ**
entro la **fine di aprile 1986.**

Si ricorda che l'artista prescelto riceverà per il suo soggiorno a Parigi uno stipendio di fr. 5000.– che gli sarà versato in rate mensili. Le altre spese relative all'atelier (come elettricità, riscaldamento, lavanderia, ecc.) sono pure a carico della SPSAS.

La Cité Internationale des Arts à Paris

GSMBA/CH-Atelier in der Cité Internationale des Arts in Paris

AUSSCHREIBUNG

Das GSMBA/CH-Atelier wird hiermit ausgeschrieben für je 6 Monate

- ab 1. August 1986 und
- ab 1. Februar 1987

Bewerber melden sich bis **Ende April 1986** mit Dossier und Begründungsschreiben beim

**Zentralsekretariat,
Kirchplatz 9, 4132 MuttENZ**
zuhanden des
Zentralvorstandes.

Dem ausgewählten Künstler wird für seinen sechsmonatigen Aufenthalt ein Stipendium von Fr. 5000.– gewährt, welches ihm in monatlichen Teilzahlungen nach Paris überwiesen wird.

Die monatlichen direkten Spesen für das Atelier (Heizung, Elektrisch, Bettwäsche usw.) werden ebenfalls von der Zentralkasse bezahlt.